



Bilan de la seconde phase de la concertation publique

« éc'eau port fluvial »

Du 4 novembre 2013 au 5 décembre 2013





### **SOMMAIRE**

- **■** Introduction
- Rappel du projet d' « Ec'eau port fluvial » et des objectifs poursuivis
- Les modalités et les objectifs de la concertation
- La mise en œuvre de la concertation et sa perception globale
- Les thématiques abordées durant la concertation
- Les engagements pris par la Ville de Creil
- **■** Conclusion
- Les suites de la concertation
- Les prochaines étapes du projet
- **■** Annexes





# Introduction

Conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, la Ville de Creil a mis en œuvre une concertation règlementaire au titre de à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, pour la réalisation du projet d'aménagement sur le site de Vieille Montagne appelé « Ec'eau port fluvial ». La première phase de cette démarche de concertation s'est déroulée du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 1<sup>er</sup> décembre 2012.

La seconde phase s'est déroulée du 4 novembre 2013 au 5 décembre 2013 conformément à la délibération du Conseil Municipal du 21 octobre 2013.

Comme pour la première phase, un garant de la concertation a été nommé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) à la demande de la Ville de Creil, afin de garantir le bon déroulement de la concertation. Son rôle a été de veiller à ce qu'une information complète, objective, honnête et accessible soit assurée à l'ensemble du public. Il s'agit d'une personnalité indépendante qui œuvre avec impartialité, équité et intégrité tout au long de la concertation.

Les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ont eu la possibilité d'échanger sur les évolutions du projet et de donner leur avis sur les caractéristiques d'aménagement proposées.

Cette seconde phase de la concertation préalable a permis de présenter le résultat des études techniques (faune flore, étude pollution, étude d'impact, étude de marché...). Ces études ont permis d'approfondir les points abordés lors de la première phase de concertation notamment sur la faisabilité technique et financière du projet. A ce stade, les principales modifications apportées au projet urbain présenté, ont suscité le débat lors de la réunion publique.

Le bilan de cette seconde phase de concertation est synthétisé dans ce document. Il résume les évolutions en grandes lignes du projet, le déroulement de la concertation et présente le bilan qu'en tire la Ville de Creil en tant que maître d'ouvrage. Ce bilan sera présenté au Conseil Municipal pour qu'il puisse en prendre acte et de décider de poursuivre la concertation tout au long de l'élaboration du projet.

L'ensemble du dossier de la concertation sera tenu à la disposition du public à la mairie de Creil et sur le site Internet de la Ville.

#### Photo concertation







# Le projet d'«éc'eau port fluvial »





### Rappel du projet d' « Ec'eau port fluvial »

A l'extrémité Ouest du territoire communal, attenant à la commune de Montataire, à proximité immédiate du centre-ville, longeant l'Oise, le secteur Vieille Montagne est une vaste emprise foncière de près de 6 ha qui constitue une opportunité pour la Ville de Creil de programmer une opération d'aménagement d'envergure.

Il s'agit de réaliser sur ce site un projet paysager, urbain et attractif pour la Ville de Creil. Le projet d'aménagement « Ec'eau port fluvial » viendra s'insérer sur un territoire où un vaste programme de renouvellement urbain s'opère :

La Ville de Creil a engagé une étude en 2010 afin de définir et de vérifier la faisabilité d'une opération d'aménagement sur ce site. Cette étude a permis de conforter la Ville dans son choix d'aménagement, à savoir la création d'un port de plaisance fluvial avec un éco-quartier (logements, commerces et espaces publics).

Après une première phase de concertation en 2012 et de réalisations d'études techniques en 2013, le projet urbain a évolué. Afin de présenter le résultat de ces études ainsi que les différentes évolutions du projet, une nouvelle étape de concertation s'est tenue notamment à travers une exposition publique qui s'est déroulée du 4 novembre 2013 au 5 décembre 2013 et une réunion publique le jeudi 19 novembre 2013 à la Maison de la Ville.







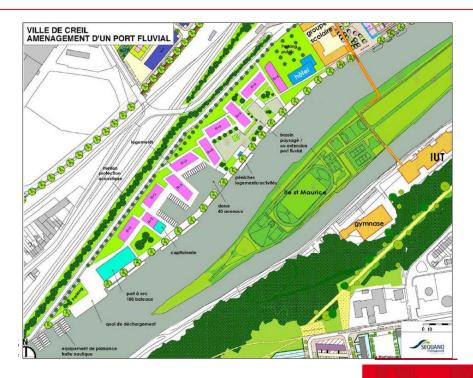
### Le projet urbain de l'étude de faisabilité a été approfondi sur plusieurs points :

- L'entrée de quartier,
- L'intégration à la ville,
- La capacité de stationnement,
- Le bassin et le fonctionnement du port

### Lors de la première phase de concertation préalable des questions ont été posées:

- L'ouverture de la ville sur l'Oise
- Les modalités de requalification d'une friche industrielle polluée
- La programmation du port, des commerces et services et le développement touristique
- L'économie du projet
- Les déplacements

Ces éléments ont conduit à faire évoluer le projet.







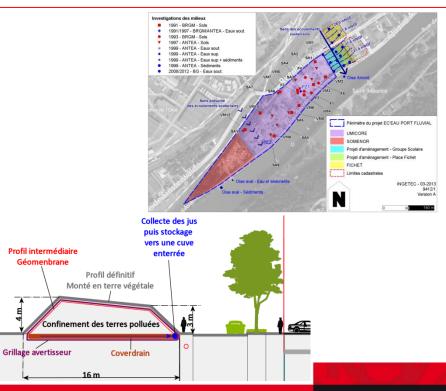
- Les principales modifications apportées au projet urbain portent sur le tracé des voies qui permettent de mieux intégrer le quartier au quai aval, à la sortie du pont Y et à la future école de la ZAC Gournay.
- Un travail sur les cheminements piétons permet de faciliter l'accès au quartier depuis le pont, la gare et le débouché de la future passerelle. La prise en compte de l'altimétrie du terrain a amené à concevoir les espaces publics autour de la darse sur un principe de quai bas permettant de mieux profiter de la présence de l'eau. Ce projet permettra d'accueillir environ 260 logements et 1200 m² de commerces et services qui participeront à l'animation du port.
- La programmation du Port a été précisée. Il sera constitué par une darse d'environ 60 anneaux, d'une halte fluviale d'au moins 20 places, d'un port à sec de 100 places, de bateaux logements et de péniches, d'un quai de mise à l'eau, de places de stationnement voiture et camping-car dédiés, d'une aire de lavage... L'étude de marché a souligné le potentiel du projet et l'importance de diversifier l'offre qui sera offerte sur le site afin de renforcer son attractivité et d'équilibrer son exploitation.







- La question de la pollution du site a également été approfondie. Les différentes études réalisées depuis 1991 sur l'emprise de la société UMICORE ont permis d'évaluer le niveau de pollution du site qui concernent principalement les remblais avec une diffusion vers les argiles sous jacentes. La nappe alluviale localisée à environ 2 m n'est pas impactée et les risques de contamination de la nappe profonde sont jugées négligeables. Aucune pollution n'a été constatée sur la qualité des eaux de l'Oise, mais les prélèvements de gaz du sol montrent la présence de certains polluants. L'analyse des risques sanitaires réalisée par le bureau d'étude ANTEA a démontré l'absence de risque inacceptable dès lors que les voies d'exposition avec les terres contaminées sont supprimées.
- C'est dans ce cadre que les services de l'Etat ont imposé des servitudes d'utilité publique sur la réutilisation du site. Le projet de l' «éc'eau port fluvial » met en œuvre scrupuleusement ces prescriptions à travers plusieurs mesures dont « l'encapsulage » dans un merlon de confinement des terres polluées qui seront décaissées pour réaliser la darse et la suppression des voies d'exposition et des vecteurs de pollution notamment par le remblaiement de l'ensemble du site et la conception de bâtiments qui accueilleront en RDC les parkings. Parallèlement la ville a lancé une étude pollution sur le site SOMENOR.







 L'approfondissement du programme d'aménagement et du port

ot du port		
	ETUDE DE FAISABILITE 200 logements	PROJET ACTUEL 267 logements
Logement libre	12 000 m² SHON	15 400 m² SDP
Logement social	3 000 m² SHON	3 850 m <sup>2</sup> SDP
Hôtel/ Résidence	2 500 m² SHON	2 520 m <sup>2</sup> SDP
Commerces	3 000 m <sup>2</sup> SHON	1 179 m <sup>2</sup> SDP
Capitainerie		400 m <sup>2</sup> SDP
Parking silo		200 places
TOTAL	20 500 m <sup>2</sup> SHON	22 950 m <sup>2</sup> SDP

	ETUDE DE	PROJET ACTUEL
	FAISABILITE	
Darse	80 anneaux	60 anneaux
Halte fluviale	20 anneaux	20 – extension
		possible
		jusqu'à 80
		anneaux
Port à sec	100 places	120 places
Bateaux	Oui	Au minimum 4
logements/pénich		
es		
Places de pk port à sec		17 places
Place de		9 places
parking/camping		
car		
Aire de lavage		Oui
Aire de mise à l'eau		Oui
Zone de carburant – aire		Oui
de dépotage		
Capitainerie		400 m <sup>2</sup>





## La concertation publique





### Les modalités et les objectifs de la concertation

Comme pour la première phase de de concertation publique et conformément aux dispositions de l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme le projet « Ec'eau port fluvial » au regard de son impact sur le cadre de vie des habitants et sur l'activité économique de la ville a fait l'objet d'une concertation publique qui a associé l'ensemble des acteurs concernés du 4 novembre 2013 au 5 décembre 2013. Il s'agissait de porter à la connaissance du public les différentes évolutions du projet.

Par délibération date du 21 octobre 2013, le Conseil Municipal a fixé les objectifs et les modalités suivants :

Les objectifs de cette première phase de concertation étaient d'échanger avec l'ensemble des acteurs sur les enjeux affichés par la Ville de Creil sur ce projet et sur les éléments recueillis sa programmation:

- en donnant une information objective et pédagogique sur le projet,
- en écoutant les remarques et répondant aux interrogations exprimées par les citoyens et les acteurs du territoires concernés par le projet,
- en enrichissant les éléments du projet par l'apport des idées.

Les modalités de sa mise en œuvre pour favoriser l'information et la participation du public ont été concrétisées par la mise en place des moyens d'informations et d'expressions suivants:

- affichage délibération fixant les objectifs et la durée de la concertation
- · insertion d'un avis dans la presse local informant le public de l'ouverture de la concertation
- rédaction d'un article dans le magazine d'information de la Ville de Creil
- · affichage annonçant la concertation
- création d'un espace d'information et d'expression dédié au projet sur le site internet de la Ville de Creil : <a href="www.creil.fr">www.creil.fr</a> et d'une adresse e-mail <a href="mailto:eceauport@mairie-creil.fr">eceauport@mairie-creil.fr</a>
- organisation d'une réunion publique
- organisation de deux permanences à la Maison de la Ville.
- exposition à la Maison de la Ville tout au long de la concertation sur le projet, accessible au public aux heures d'ouverture
- un dossier de concertation accompagné d'un registre disponible à l'accueil de la mairie et à la Maison de la Ville
- · édition et diffusion d'un support d'information accessible à tous publics proposant une description synthétique du projet.





### Les moyens mis en œuvre par la Ville de Creil

#### ■ Annoncer la concertation

- Un communiqué de presse annonçant le lancement de la seconde phase de concertation et invitant le public à la réunion publique, est paru le 4 novembre 2013.
- Le site internet de la Ville www.creil.fr a diffusé l'information en permanence avec une bannière sur la page d'accueil pour accéder directement à la page dédiée depuis le 4 novembre 2013.
- Des insertions dans la presse locale ont été publiées : le 31 octobre 2013.(Le courrier Picard et Le Parisien).
- Une campagne d'affichage fut lancée (Affiches A3, en 350 exemplaires).
- Une page dédiée dans la lettre éco-citoyenne du mois d'octobre et dans le magazine de la Ville du mois de novembre 2013 (16 000 exemplaires).
- Des invitations et e-invitations pour la réunion publique du 19 novembre 2013.
- 2 panneaux sur la façade de la Maison de la Ville tout au long de la concertation, complétés par une information sur les 3 panneaux électroniques situés dans Creil.

> EC'EAU PORT FLUVIAL

La commission nationale du débat public désigne la garante de

la nouvelle phase de concertation



En septembre 2012, Creil réalisait la première phase de concertation auto du projet d'ec'eau port fluvial. La Commission Nationale du Débat Pub (CNDP) avait désigné une personnalité indépendante comme garante de ce concertation volontaire. Il s'agissait de Mme Sevrain.

Pour la deuxième phase de la concertation qui se déroule du 4 novemb au 5 décembre 2013 à la Maison de la Ville, la Ville a de nouveau sollicité CNDP pour qu'elle nomme Mme Sevrain en tant que garante.

Direction de la Vie économique, de l'Aménagement et du Développemen de la cité

Hôtel de Ville - Place François Mitterrand 03 44 29 50 20 - dilvin.arpaci@mairie-creil.fr





co-citovenneté









### Les moyens mis en œuvre par la Ville de Creil

#### ■ Le public a pu s'informer grâce à:

- **Une exposition** de 8 panneaux de présentation sur le projet, qui a été installée à la Maison de la Ville du 4 novembre 2013 au 5 décembre 2013.
- Un dossier de concertation mis à disposition du public à la mairie,
  à la Maison de la Ville et sur le site internet de la Ville.











### Les moyens mis en œuvre par la Ville de Creil

#### ■ Le public a pu s'exprimer et échanger sur le projet :

- Par l'organisation d'une réunion publique: le 19 novembre 2014 (présence d'environ 100 personnes).
- Par la mise à disposition de 2 registres à la mairie et à la Maison de la Ville (1 commentaire cf. Annexe et 6 consultations du dossier de concertation).
- Par des fiches pour le public lors des réunions publiques pour recevoir questions, remarques ou contributions sur le projet (100 fiches par réunion 0 fiches récupérés).
- L'adresse e-mail <u>eceauport@mairie-creil.fr</u> destinée à recevoir questions, remarques ou contributions sur le projet.( 0 e-mails reçus pendant la période de concertation).
- La tenue de deux permanences à la maison de la Ville: le mardi 12 novembre 2013 de 18h à 20h (aucun public).et le samedi 30 novembre 2013 de 10h à 12h (une personne).











### Le déroulé de la concertation





### La bilan globale de la réunion de concertation

#### **■** Un public intéressé

- Cette seconde phase de concertation a permis l'organisation d'une réunion publique. Celle-ci a rassemblé une centaine de personnes. Les autres modes d'expressions ont été très peu pas ou utilisés (registres, e-mail...).
- Il y avait dans la mobilisation une diversité de publics : élus locaux, représentants d'associations, riverains, habitants d'autres villes du bassin creillois, représentants de l'Etat, usagers des voies d'eau, acteurs économiques...



#### Richesses et qualité des débats sous l'égide de la garante de la concertation

- La garante de la concertation Madame SEVRAIN a animé le débat. Il y a eu une quinzaine de questions, avis et contributions. Certains participants introduisaient leur intervention en mettant l'accent sur l'intérêt du projet et son importance pour le développement du tourisme fluvial.
- L'essentiel des échanges ont eu lieu lors de la réunion publique, ils portaient sur le site et son environnement proche ainsi que sur le programme du projet. Des réponses ont été apportées soit immédiatement par l'équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage, soit par Monsieur le Maire.
- Le compte rendu du débat et la consignation sur le registre sont annexés au document.





### Les différents thématiques abordées

- Les thématiques abordées dans les questions ont été quasi identiques que lors de la première phase de concertation car le public était également différent:
  - Le projet dans le contexte local
  - Transports, déplacements, circulations douces, stationnement, accessibilité
  - · Le port fluvial de plaisance
  - L'Ec'eau quartier
  - La gestion des contraintes du site :
  - Les commerces-activités
  - Le budget du projet l'économie du projet





### Les différents thématiques abordées

#### ■ Le projet dans le contexte local

- Le projet d'éc'eau port fluvial s'insère dans un territoire de projets d'échelles et de natures différentes (projet du Canal Seine-Nord, projet, Mageo, le projet ferroviaire Roissy-Creil-Amiens, port de commerce de Nogent-sur-Oise...). Mais le public s'est également posé la question de l'interaction du projet avec le projet « gare cœur d'agglo » et le projet de la ZAC Gournay.. Même si le projet de la Ville de Creil est indépendant, il tient compte de l'existence des projets en cours ou à venir.

#### ■ Transports, déplacements, circulations douces

- La création d'un nouveau quartier soulève la question de son accessibilité, du stationnement et de son insertion urbaine en raison d'un nouvel apport de population en centre-ville. Ces questions avaient été également soulevées lors de la première phase de concertation. C'est pourquoi, la gestion des stationnement, des déplacements et des flux ont été au cœur de la conception du projet comme l'avait souhaité le public lors des différents remarques et contributions de l'étape précédente. Ce nouveau quartier va participer à la fluidification des flux et du stationnement. L'objectif est de diminuer l'impact de la voiture et d'en faire un quartier exemplaire en répondant aux exigences du plan local de l'urbanisme en matière de stationnement pour les logements et atténuer l'impact de la voiture au centre-ville (proposition de parking silo, circulation apaisée, modes doux sur les quais, ...).

#### ■ Le port fluvial de plaisance

- La présentation de l'évolution du projet a permis au public de s'interroger sur l'équipement portuaire, les offres de services liées aux activités fluviales, et leurs gestion. Les questions techniques liées à la darse et aux types de bateaux ont été abordées. La présence, dans le public de plaisanciers a été essentielle pour apporter des éléments de précisions sur les besoins liés à leur activité.

#### ■ L'Ec'eau quartier

- La programmation du nouveau quartier, les types de logements, le cadre de vie, et la gestion énergétique des constructions ont été présenté pour visualiser ce nouveau quartier. De part sa définition, cet éco-quartier a pour objectif de proposer des logements pour tous dans un cadre de vie de qualité, tout en limitant leur empreinte écologique. C'est une priorité affichée par la Ville de Creil dans la conception de ce quartier.





### Les différents thématiques abordées

#### ■ La gestion des contraintes du site

- Lors de première phase de concertation publique la Ville de Creil s'est engagée à réaliser des études complémentaires afin d'apporter une solution viable quant à la gestion des contraintes sur le site comme la pollution ou l'inondation. La présentation des solutions techniques envisagées a permis de répondre aux interrogations du public. Cependant, ces deux contraintes ont soulevés d'autres types de questions comme l'évolution de la réglementation en matière de l'inondation.

#### ■ Les commerces-activités

- Un quartier est vivant lorsqu'il possède des commerces et des activités. Le but de la programmation du port et de l'éc'eau quartier est de créer un quartier animé, de faire en sorte que les gens qui y habitent ou qui y passent soient satisfaits par une offre de commerces, et de services adéquate et de qualité. Les échanges entre le public et la Ville s'accordent sur le fait que c'est l'attractivité du lieu qui fera la pérennité des commerces et des activités et que les commerces et activités à venir sur le quartier ne doit pas se mettre en concurrence avec le commerce existant du centre-ville. C'est pourquoi dans le quartier est proposé des commerces de loisirs et spécifiques à l'activité du port suite à un diagnostic commercial. Cette question avait été soulevée largement par le public lors de la première phase de concertation et la Ville de Creil en a tenue compte.

#### ■ Le budget du projet – l'économie du projet

- Le budget prévisionnel présenté lors de la première phase de concertation avait soulevé quelques interrogations sur son coût et son impact sur les finances communales. L'évolution financière du projet a été présenté en détail lors de cette seconde phase de concertation. Le budget a été affiné en fonction des études complémentaires et les perspectives de recettes vérifiées. L'assistance à maîtrise d'ouvrage retenue par la Ville de Creil a été missionnée notamment pour aider la Ville à préciser cette estimation financière, confirmant ainsi la faisabilité du projet.





### Les engagements pris par la Ville de Creil

#### ■ La démarche de concertation

- Cette seconde phase active de la concertation aujourd'hui close, n'empêche pas le public de continuer à apporter ses remarques, questions et contributions par le biais du site internet et l'adresse e-mail.
- Lors de cette concertation, les thématiques abordées ont permis à la Ville de Creil de s'engager sur un certain nombre de points, afin que le projet « d'éc'eau port fluvial » soit le plus abouti possible, soit un projet partagé par tous.

#### ■ Les engagements de la Ville de Creil:

- Continuer la concertation tout au long de la mise en œuvre du projet d' «éc'eau port fluvial ».
- Mettre en ligne sur le site internet de la Ville les études qui seront effectuées.
- Poursuivre l'information et la communication autour du projet à chaque étape clé.
- Recueillir les questions, avis et contributions du public sur le projet.
- Déterminer en lien avec les collectivités riveraines les équipements du port.
- Poursuivre les échanges avec les différents acteurs concernés notamment concernant les usages de l'eau.
- Réaliser des visites de chantier lorsque les travaux débuteront.

#### ■ La concertation publique a permis à la Ville de Creil de :

- se conforter dans la poursuite du projet
- d'être vigilante sur la maîtrise de l'enveloppe financière du projet ,
- de traiter la question de la pollution du site en priorité
- de maîtriser la gestion des flux de déplacement du centre-ville,
- de conforter l'opportunité du projet et de poursuivre les études





### Les suites de la concertation

#### ■ Informer le public

- Le bilan de cette seconde phase de concertation sera présenté par Monsieur le Maire au Conseil Municipal et sera porté à la connaissance du public sur le site internet de la Ville.
- Le rapport établit par la garante sera également disponible sur le site internet.

#### ■ Poursuivre la concertation avec le public

- La concertation ne s'est pas arrêtée le 5 décembre 2014. Elle se poursuit jusqu'à la mise en œuvre du projet.
- D'autres phases de concertation sont envisagées, le public sera informé au moment venu de ces phases
- La Ville s'engage à poursuivre ce dialogue par différents moyens d'informations et d'expressions.
- Le site internet <u>www.creil.fr</u> et l'adresse e-mail <u>eceauport@mairie-creil.fr</u> restent accessibles pour recevoir les questions, suggestions et contributions du public.





### Les prochaines étapes du projet

#### Des études en cours :

- Etude de pollution sur le site ex-SOMENOR
- Etude géotechnique

#### A venir:

- Libération du terrain par les gens du voyage
- Réalisation des travaux préparatoires au dévoiements des réseaux de GRTgaz
- Travaux de dévoiements de GRTgaz
- Lancement de procédure de consultation aménageurs
- Recherches de subventions

Après cette nouvelle étape de concertation, la mise en œuvre du projet va se poursuivre. Les procédures de mise en concurrence d'aménageurs et d'exploitant seront lancées en 2014 avec pour objectif un début des premiers travaux en 2016.





### **Pour votre information**

### **■** Pour votre information:

Le site internet de la Ville pour s'informer et s'exprimer sur le projet :
 www.creil.fr

Une adresse e-mail pour recevoir vos questions, remarques et contributions :
 eceauport@mairie-creil.fr



